



CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE UNISSON

ENTRE

- La commune de **BAIS représentée par son Maire,**
Madame CLOUET Nathalie
Mairie de Bais - 10 rue du Chanvre - 35680 BAIS
Tél : 02.99.76.30.26

D'UNE PART,

- Et le locataire

Nom et prénom :

Représentant l'association ou l'entreprise:

Adresse :

Téléphone : Portable :

Adresse Email :

Date de la location :

Horaires de la location : deh..... àh.....

Nature de la manifestation et type d'activités :

.....

Nombre de personnes :personnes

Partie des salles louées et tarifs : (entourer les cases souhaitées)

	particuliers et entreprises		associations	
	Bais	extérieur	Bais	extérieur
espace couloir 135 m2	70	140	70	140
petite salle 101 m2	290	390	70	390
grande salle entière 425 m2	1 jour : 570 2 jours : 870	1 jour : 690 2 jours : 1200	1 jour : 230	1 jour : 690
demi grande salle	1 jour : 420 2 jours : 600	1 jour : 510 2 jours : 820	1 jour : 115	1 jour : 345
demi grande salle avec scène			140	345
scène loges arrière-scène 220 m2	70	140	70	140
cuisine sans repas	15	15	15	15
cuisine petite salle	30	60	30	60
cuisine 1/2 grande salle	50	100	50	100

cuisine grande salle	70	140	70	140
vin d'honneur petite salle	100	150	50	100
vin d'honneur demi grande salle	150	220	75	150
vin d'honneur grande salle	240	380	120	240
vin d'honneur couloir espace bar	100	170	100	170
mariage 1 jour	750	900		
mariage 2 jours	900	1200		
bal thé dansant 14 h 19 h dimanches et fériés (grande salle – petite salle – scène – cuisine sans cuisson)			400	800
bal thé dansant 14 h 19 h semaine (grande salle – petite salle – scène – cuisine sans cuisson)			300	600
repas dansant (midi ou soir)			440	880
31 décembre (grande salle – petite salle – scène – cuisine sans cuisson)			440	
Tribune (mise en place et repli)	100	200	100	200
mise à disposition de la salle le jour précédent (si disponible – sous conditions)	à 8h00 : 80 à 14h00 : 50			
mise à disposition gratuite pour les associations locales la veille de 17h à 20h (si disponible)			gratuit	
mise à dispo personnel technique	25€/H en semaine			
sono principale	50	100	50	100
sono mobile	30	60	30	60
vidéo	50	100	50	100
vaisselle 1 couvert	1	1	1	1
Flûtes champagne le carton de 12 verres	5	5	5	5
mise à disposition pour obsèques	gratuit			
utilisation cuisine – vaisselle – percolateur pour obsèques	20			
ménage insuffisant	25€/H			
caution sono	750	750		750
caution éclairage	350	350		350
caution détérioration salle ou mobilier	500	500		500

Caution et arrhes : chèques à l'ordre du Trésor Public

Caution :

Ce montant constitue une garantie. Cette somme sera encaissée suite à des dégradations ; des bâtiments, du mobilier, du pourtour extérieur (espace vert, mobilier urbain...), et en cas de ménage mal fait ou non fait.

Arrhes :

- Afin de valider votre réservation lors de la remise du contrat, **il vous est demandé une somme équivalente à % du montant total du contrat** ; cette somme constitue des arrhes.
- La Ville de Bais réserve cependant au demandeur la faculté de se dédire.
- En cas de désistement, **les arrhes versées seront conservées par la commune.**

Tarifs :

<p>ARRHES Chèque n°..... Banque :..... Somme :.....€ Versée le :</p>

<p>CAUTION Chèque n°..... Banque :..... Somme :.....€ Versée le :</p>
--

Tarif de la location :€
Reste à payer : €

Date de la demande,

Bais, le

Le locataire,

Le Maire,